



Les contrôleurs et inspecteurs stagiaires, personnes dites fragiles, effectuent leur formation en tout distanciel depuis septembre pour les A et octobre pour les B.

A ce titre, l'administration avait décidé de manière unilatérale de ne pas leur attribuer la prime de scolarité au motif qu'ils étaient chez eux et n'engageaient pas de frais pour suivre leur scolarité.

Depuis plus de 2 mois, la CGT Finances Publiques n'a cessé de dénoncer cette situation inique.

En effet, ce n'est pas parce que les collègues ne peuvent malheureusement pas effectuer une scolarité en présentiel, qu'ils n'engagent pas de frais (notamment en matière de bureautique, de nourriture etc....)

A ce titre, nous avons adressé un courrier à la Direction Générale fin septembre, sommes intervenus lors du groupe de travail « formation initiale des A et B » du 7 octobre dernier et les élus en CAP Nationales de la CGT Finances Publiques ont dénoncé cette situation lors de chaque CAP .

Nous avons appris ce matin lors de l'audioconférence sur la situation sanitaire que l'ensemble des stagiaires A et B en scolarité toucheraient désormais la prime de scolarité.

Grâce aux interventions répétées de la CGT Finances Publiques, l'administration a enfin rétabli l'équité entre les stagiaires.

fichiers:



[Télécharger communique_prime_de_scolarite_04_11_2020.pdf](#) (235.48 Ko)

Colonne de droite publique: [Écoles/Stagiaires/formation/concours](#)

Public: [Infos / actions](#)

[ENFiP / Formation Professionnelle](#)

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
